



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 octobre 2020**

Décision n° **CP-2020-0166**

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Innover sur des pratiques de gestion des eaux de surface pour des villes intelligentes et durables - Partenariat Métropole de Lyon - Ville de Québec**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Groperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : **Vendredi 18 septembre 2020**

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : **Mardi 6 octobre 2020**

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

Absents non excusés : MM. Bub, Kabalo.

Commission permanente du 5 octobre 2020**Décision n° CP-2020-0166**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Innovier sur des pratiques de gestion des eaux de surface pour des villes intelligentes et durables - Partenariat Métropole de Lyon - Ville de Québec**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Dans le cadre de la désimperméabilisation de la Métropole ("Ville Perméable") et de la démarche d'adaptation au changement climatique, la direction de l'eau et des déchets développe des solutions dites "fondées sur la nature" qui utilisent les propriétés chimiques et biophysiques des végétaux et des sols pour répondre à des besoins techniques.

Par rapport aux techniques traditionnelles de génie civil, ces solutions, revêtent un intérêt particulier pour :

- la gestion et le traitement des eaux pluviales avec pour finalité la limitation des inondations et l'amélioration de la qualité de l'eau des cours d'eau,

- la réhabilitation et la stabilisation des berges, y compris la protection des infrastructures urbaines avec pour finalité la préservation des valeurs d'usage des cours d'eau et des propriétés riveraines.

Outre la limitation des coûts financiers, les solutions fondées sur la nature s'intègrent particulièrement bien dans l'environnement urbain et le paysage et ont un rôle bénéfique pour la santé humaine. Un des enjeux à venir autour de ces dernières, est l'appropriation par les riverains et les usagers.

Si la Métropole possède depuis longtemps un savoir-faire reconnu sur les techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales, ses compétences sur la réhabilitation des berges des cours d'eau sont plus récentes. De plus, la consultation et l'implication des riverains lors de la conception, de la mise en œuvre et pour la gestion de ces techniques est très peu développée.

En 2018, des ingénieurs de la Ville de Québec et du Ministère des transports québécois accompagnés de chercheurs de l'université de Laval (Québec) et de l'Institut national de la recherche agronomique (INRAE) de Grenoble ont rencontré la direction de l'eau et des déchets pour évoquer la gestion des eaux pluviales et des cours d'eau. La Ville de Québec a, sur ce dernier point, un programme conséquent de réhabilitation de 5 cours d'eau, dont la rivière Saint Charles, qui s'est illustrée par la transformation d'une voie autoroutière en berge.

Une journée d'échanges a permis de cibler les intérêts de collaboration entre les 2 villes, pour l'amélioration des pratiques d'aménagement et de gestion du territoire autour de la question de l'eau, des innovations environnementales et de leur perception.

Cette rencontre s'est concrétisée par la réponse commune à un appel à projet franco-québécois (biennale 2019-2020) auprès de la commission nationale de la coopération décentralisée. Le projet intitulé "Innovater sur des pratiques de gestion des eaux de surface pour des villes intelligentes et durables" a été retenu et subventionné par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères en France et par le Ministère des relations internationales et de la Francophonie au Québec.

II - Le projet

Le projet se déroule sur 2 ans. Il a été monté en partenariat avec l'INRAE de Grenoble, spécialisé dans la réhabilitation et la stabilisation des berges de cours d'eau.

L'objectif du projet est d'établir avec la Ville de Québec un partenariat durable autour de 6 axes :

- capitaliser et mutualiser les informations techniques existantes en matière de génie écologique pour la gestion des eaux de surface (bassins de rétention à ciel ouvert, aires de bio-rétention, noues et fossés végétalisés, génie végétal, etc.),
- identifier les contraintes et les incitations menant à l'échec ou au succès de l'implantation des innovations basées sur le génie écologique,
- caractériser les représentations sociales des ouvrages de génie végétal pour la stabilisation des berges et des ouvrages végétalisés de gestion des eaux pluviales,
- identifier les meilleures stratégies et pistes d'innovation à la fois en terme technologique, de gouvernance et d'acceptation sociale par les citoyens, usagers et riverains,
- préparer une demande de financement d'un projet de recherche appliquée sur l'intérêt du génie végétal en ville (financement Agence de l'eau et Fonds européen de développement régional -FEDER-),
- assurer une communication tout au long du projet pour faire valoir ce partenariat.

Sur la forme, il s'agit pour la Métropole de réaliser 2 visites et 2 ateliers techniques à Québec et d'accueillir les partenaires québécois. Le premier accueil des Québécois s'est fait lors de la semaine de Novatech en juin 2019. À cette occasion, des agents de la Ville de Montréal ont rejoint le projet. La délégation métropolitaine (2 agents de la direction de l'eau et un agent de la direction maîtrise d'ouvrage urbain) s'est ensuite rendue à Québec en octobre 2019. La seconde partie prévue en 2020 a été reportée en 2021. Un film de quelques minutes présentant la collaboration entre les 2 collectivités a, d'ores et déjà, été réalisé.

Parmi les rendus du projet, il est prévu la rédaction de 2 synthèses, l'une sur les solutions fondées sur la nature pour la gestion des eaux pluviales et l'autre sur la gouvernance et l'acceptabilité sociale par les riverains/usagers de ces solutions. La définition d'un sujet de recherche sur la caractérisation des représentations sociales des ouvrages de génie végétal pour la stabilisation des berges et des ouvrages végétalisés de gestion des eaux pluviales est également envisagé. Enfin, une journée technique ouverte à un large public de gestionnaires régionaux des milieux aquatiques sera organisée à Lyon en 2021. L'association Rivière Rhône-Alpes-Auvergne appuiera la Métropole pour la réalisation de cette journée.

Un appui technique d'universitaires est apporté par l'INRAE de Grenoble et l'École normale supérieure (ENS) de Lyon pour la Métropole et par l'Université de Laval pour la Ville de Québec.

Le montant du projet pour la partie française est de 20 350 € dont 6 170 € financés par l'INRAE de Grenoble. La subvention attribuée par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères est de 7 340 €. La totalité de la subvention a été versée à la Métropole, pour des raisons de simplifications administratives. La part attribuée à l'INRAE, soit 2 500 €, doit lui être reversée.

Pour information, le montant du projet pour la partie québécoise s'élève à 30 800 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE

1° - Approuve le partenariat entre la Métropole et la Ville de Québec pour le projet "Innovater sur des pratiques de gestion des eaux de surface pour des villes intelligentes et durables".

2° - Autorise monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce partenariat et effectuer toutes demandes de subventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 2 500 € nets de taxe sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P21O2189.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 octobre 2020.